GRILLE DES TAUX MINIMAUX DES PERSONNELS DES CABINETS DENTAIRES LIBÉRAUX APPLICABLE Au 30 Mars 2025

HORAIRE MENSUEL LÉGAL ET CONVENTIONNEL = 151,67 HEURES

I - PERSONNEL D'ENTRETIEN = SMIC		11,88 €
<u>II - PERSONNEL ADMINISTRATIF</u>		
2.1 Réceptionniste ou hôtesse d'accueil = SMIC		11,88 €
2.2 Sécrétaire Technique		13,58 €
III - PERSONNEL TECHNIQUE		
3.1 Aide dentaire		12,37€
3.2 Assistante dentaire		13,72 €
3.3 Mention complémentaire en ODF (1)*		
3.3 Prothésiste dentaire de laboratoire		
Niveau 1		12,75 €
Niveau 2		16,10 €
Niveau 3		19,91 €
Niveau 4		21,68 €
IV - PERSONNEL EN FORMATION		
CONTRAT DE PROFESSION	NALISATION	
4.1 Secrétaire Technique		
4.2 Aide dentaire		
4.3 Assistante dentaire		
	Moins de 26 ans : 90% du SMIC	10,69 €
	Plus de 26 ans : 100% du SMIC	11,88 €
4.4 Duoi et musta ei ennal de musth éciste denteire		
4.4 Brevet professionnel de prothésiste dentaire	Moins de 26 ans : 90% du SMIC	10,69 €
	Plus de 26 ans : 85% de 15,86€	10,69 € 13,68 €
	Fius de 20 alis . 83% de 13,80€	15,06 €
4.5 Brevet technique de métier de prothésiste de	ntaire	
	Moins de 26 ans : 90% du SMIC	10,69€
	Plus de 26 ans : 85% de 19,62€	16,92 €
Prime de secrétariat : (à proratiser pour les temps partiels)		205,00€
(1)* Mention complémentaire en ODF : (à proratiser pour les temps partiels) Consécutif à l'obtention d'une attestation de valition de formation complémentaire délivrée par la CPNE-FP des cabinets dentaires		215,00 €

Mention complémentaire administrative : (à proratisée pour les temps partiels)	
Consécutif à l'obtention d'une attestation de valition de formation complémentaire	220,00€
délivrée par la CPNE-FP des cabinets dentaires	